

Comité Syndical du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle « Etoile du Lac » de Publier sous la Présidence de Michel CAPLOT, Président.

Délégués titulaires présents / votants :

BAUD Richard, BENED Régis, BERGER Jean-François, BERNAZ Célia, BLANC Georges, CANDELA Antoine, CAPLOT MICHEL, CONDEVAUX Patrick, COTTET Sophie, DALHEIMER Philipp, DE PROYART Aubert, DEAGE Joseph, DENNE Jean-Claude, DETURCHE Sandrine, GENOUD Pascal, GERDIL Frédéric, GIRARD Marie-Pierre, GRANDCOLLOT BENED Joel, GRELEAU Gilles, GRENAT Maryse ; GUICHEN HUCK Johanne, GUILLARD Jean, JACQUIER Charlotte, JAKUMEIT Odile, JULLIARD Maxime, LACHAT Hervé, LOMBARD Gérald, MAGLI Erick, MARULLAZ Aube, MARULLAZ-LEQUEUX Mélanie, MATHIAN Noel, MAXIT Nathalie, MORAND Jean-Claude, RAVALET Emmanuel, SERVOZ Jean-Marie, THOMAS Gil, WALKER James.

Délégués suppléants présents / votants :

LAROCHE Thomas, GIRAUD Dominique, BARATAY Frédéric, BOUCHE Nolwenn, BEARD Patrick.

Absents excusés :

CHUINARD Claire donne suppléance à M. LAROCHE,
GRANDCHAMP Jacques donne suppléance à Mme GIRAUD,
HUBERT Agnès donne suppléance à M. BARATAY,
PARIAT Monique donne suppléance à Mme BOUCHE,
REY Emmanuel donne suppléance à M. BEARD,
GOURREAU Georges donne pouvoir à Mme JACQUIER.
MARTINERIE Catherine donne pouvoir à M. GENOUD.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DENNE

Nombre de titulaires en exercice : 58 délégués

Nombres de délégués titulaires présents : 36

Nombres de délégués suppléants présents : 5

Nombre de pouvoirs : 2

Nombres de votants : 43

Convocation : 18 septembre 2026

Point n°3 – Affectation des résultats 2025

Monsieur Michel CAPLOT, Président du SIAC, rapporteur, rappelle que par délibération du 22/06/2025, le Conseil syndical approuvait le Compte financier unique de l'exercice 2025.

Le résultat cumulé au 31/12/2025, hors restes à réaliser, est le suivant :

Section d'investissement : déficit de 2 735 247,55 €

Section de fonctionnement : excédent de 4 754 388,35 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AFFECTE** une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement par une affectation du résultat de fonctionnement reporté au compte 1068 pour un montant de 2 735 247,55 €

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

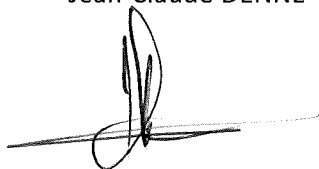
Publié le

ID : 074-257402560-20261019-D32_SEPT26-DE

S²LO

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude DENNE



Le Président,

Michel CAPLOT



Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2026 et affichage le / /2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.